RECY

RECY
20 VOIE CHANTERAINE 51520 REC
03.26.70.11.08

Bon No: 001130987	1ere Gachée: 07:47 (1) Date: 10/11/2026 reap041126144050 Quantité: 7.00 m3 référence commande(2):		Zone: TRANSPORT TOI Véhicule: M05 8x4 BONARD M87 YOHANN
client: 410209 chantier: 020949	AQUALMI Saint-Memmie	35 RUE DE LA VIOLETTE 51300 Marolles rue de poix 06.16.83.60.27 51470 Saint-Memmie	CONSEILS DE SECURITE: XI:irritant en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures

ARRIVEE CHANTIER convenue	réelle	DECHARGEMENT debut	fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE	température:
08:30						00:00	vitesse du vent: validité:

code Béton	désignation(6)(8)	certification	classe d'exposition(3)	Classe Chlorure	consistance(7)	Dmax
NJB205C350	BPS		XC1	CL 0,40	S5	10

ciment(type et classe)	Additions(type)	dosage(C+Ka)(5)	Résistance caractéristique(4)
CEMII B-LL 42.5R CE CP2 NCEMII B-LL 42.5R		0	C20/25

appellation commerciale C20/25 XC1 S5 Dm10 CEM2 350

Propriétés particulières spécifiées Micro Beton

SERVICES	ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)	LIVRAISON RECEPTIONNEE
POMPE MORTIER M3 POMPE MORTIER CONTRIB ENVIRON HAUSSE ENERGIE TAXE CARBONE ECO-PARTICIPATION	FIBRES SYNTHETIQUES OPTIMA 1369	NOM: signature du client:

ajout d'ingrédients sur chantier(9): signature:
type et quantité:
demandeur:

(1) Sauf dispositions particulières,le béton doit être mis en oeuvre,au plus tard,2 heures aprés la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression,non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent,si spécifié par le client pour les BPS;dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN:Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201;BCPE:Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1